

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DAE 252-1° Convention avec l'Association Française de l'Assurance suite aux attentats du 13 novembre 2015 (1.000.000 euros).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de conclure une convention avec l'Association Française de l'Assurance à la suite des attentats perpétrés le 13 novembre 2015 à Paris ;

Vu la saisine du Conseil du 10^e arrondissement en date du 11 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 14 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure une convention avec l'Association Française de l'Assurance relative à l'utilisation d'une aide de 1 millions d'euros à la suite des attentats perpétrés le 13 novembre 2015 à Paris.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2016 et suivantes sur le chapitre 77, nature 778, rubrique 94.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO